

Vers une politique de développement numérique à l'échelle de l'agglomération grenobloise

Début 2011, le conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole, conscient des opportunités et des risques induits par l'ère numérique sur la population, a souhaité explorer cette problématique. Une auto-saisine du conseil a alors permis de formuler des préconisations visant à lutter contre l'exclusion numérique et à tirer parti de ces opportunités technologiques. Claudine Chassagne, personne qualifiée au sein du conseil de développement, revient sur la démarche ainsi que sur les résultats produits, prônant ainsi l'élaboration d'une politique de développement numérique sur le territoire de l'agglomération grenobloise.

La communauté d'agglomération grenobloise, la Métro, a été l'un des pionniers en matière d'aménagement numérique en construisant, début 2000, un réseau métropolitain à haut débit appelé « Metronet », basé sur une infrastructure de télécommunications en fibre optique. Alors que des réflexions sur son évolution vers le très haut débit (THD) sont en cours, il apparaît qu'une partie de la population risque d'en être exclue. L'initiative du conseil de développement a germé en janvier 2011 à l'occasion d'échanges fructueux avec d'autres collectivités aux Rencontres Internet d'Autrans. Lors de cet événement, la présentation des actions conduites par Brest Métropole depuis une dizaine d'années a fortement sensibilisé les membres du conseil de développement aux besoins d'accompagnement des associations et des habitants.

Une démarche de concertation...

Afin d'accompagner les travaux du conseil de développement, 10 étudiants du Master « Techniques, sciences et démocratie » de l'institut d'études politiques de Grenoble ont réalisé, en janvier 2012, un diagnostic des inégalités autour du numérique¹. À l'aide d'un guide d'entretien composé de questions sur les usages et la fracture numérique ainsi que sur la mise à disposition des données publiques, ils ont interrogé plus d'une vingtaine d'acteurs : élus et associations intervenant dans le secteur social et médico-social (notamment sur la dépendance et la réinsertion), mais aussi des associations dont le champ d'action porte sur la protection de l'environnement (préoccupations relatives aux déchets ou aux transports). En parallèle, divers acteurs ont été « auditionnés » par le conseil de développement : les services techniques de la Métro incités à publier les données, les développeurs de logiciels pour leur réutilisation...

Les besoins d'accompagnement des associations et des habitants

Ces travaux ont abouti à un rapport adopté en session plénière en janvier 2012 et présenté en conseil communautaire en mars 2012². Dans un objectif de lutte contre l'exclusion numérique, ce rapport formule des préconisations suivant trois axes structurants : l'aménagement numérique, les usages numériques et les services numériques.

... qui aboutit à des préconisations

La première préconisation est de garantir le très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération qui est découpé en deux zones : les zones denses, dans lesquelles les opérateurs sont prêts à investir, et les zones moins denses, dont le

développement du THD reste à la charge des collectivités. De ce fait, l'action publique (à travers un réseau d'initiatives publiques) doit garantir l'égalité d'attractivité des territoires et la solidarité entre ces zones. Il s'agit d'une condition pré-requise pour le développement des services et des usages³.

La seconde préconisation consiste à accompagner la population par des dispositifs de médiation numérique. Le phénomène d'e-administration (administration électronique) ne peut se développer au sein des collectivités sans que ne soient mises en place des mesures d'accompagnement et de formation pour les usagers, tout en s'attachant à maintenir des guichets « physiques » pour les personnes éloignées du numérique. C'est en effet le respect du principe d'égalité à l'accès au service public qui est en jeu. Plus particulièrement, cet accompagnement doit se faire dans les endroits que les « exclus du numérique » fréquentent : Restos du Cœur, centres sociaux, etc.

Selon le conseil de développement, il revient à Grenoble-Alpes Métropole de jouer le rôle de facilitateur dans cet accompagnement des usages et d'explorer le développement de nouveaux lieux permettant l'expérimentation d'usages et de services innovants, au-delà du service *mobiloweb*⁴ qu'elle propose actuellement. Ces espaces, appelés tiers-lieux, dotés d'équipements et de services adéquats, sont à la fois des lieux de formation et d'accompagnement au numérique, des espaces de télétravail pour les entreprises et les associations et des laboratoires d'expérimentation des usages⁵.

Troisièmement, il est important de créer les conditions et moyens pour co-construire des services. La collaboration des différents acteurs (élus, agents, associations, entreprises, habitants...) est plus que jamais nécessaire pour construire ensemble des services que chacun ne peut plus faire seul. Par exemple, la possibilité donnée aux habitants de signaler un dysfonctionnement (un réverbère en panne, un encombrant sur la chaussée...) permettrait d'accélérer la prise en charge de cet incident par les services de la commune. Ce modèle d'innovation « ouverte » modifie les rôles de chaque acteur. Pour les collectivités, il s'agit d'impulser cette co-construction avec les associations et les habitants, de donner les moyens d'y participer, et de favoriser les dispositifs d'expérimentation urbaine. Dans ce contexte, la mise à disposition des données publiques par les collectivités peut s'avérer un véritable moteur.

Un mouvement à accompagner

L'ouverture des données publiques ou *open data* désigne l'obligation pour les administrations publiques de publier les données collectées avec de l'argent public, à l'exclusion des données personnelles et protégées. Cette démarche s'est d'abord développée aux États-Unis sous la présidence Obama et au Royaume-Uni, avant de gagner la France. Actuellement, une région (Aquitaine), quatre départements et une vingtaine de communes ou groupements ont créé un portail de données ouvertes. L'ouverture des données publiques recèle de nombreux enjeux propices à développer l'action publique : transparence des politiques publiques, amélioration des services publics, attractivité du territoire. Cependant, la publication des données ne suffit pas. Il faut également encourager leur réutilisation.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour élargir le débat public et construire des services innovants et adaptés, à condition d'en maîtriser les aspects techniques, économiques, juridiques et éthiques et de créer les conditions et moyens pour accompagner ce mouvement. ■

C'est le respect du principe d'égalité à l'accès au service public qui est en jeu

Claudine Chassagne

1 - Vers une politique du numérique dans l'agglomération grenobloise : diagnostic des inégalités dans les usages du numérique / L'ouverture des données publiques : quels besoins, quels risques ?, 12 janvier 2012. [<http://c2d.lametro.fr>]

2 - Plus belle ma ville avec Internet, Contribution du conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole, janvier 2012 [<http://c2d.lametro.fr>]

3 - Voir à ce sujet l'avis du CESER Rhône-Alpes sur la politique régionale, mars 2012 [<http://www.rhonealpes.fr>]

4 - Service comprenant une unité mobile équipée d'ordinateurs portables avec Internet par wifi, webcam, scanner, appareil photo numérique, vidéo-projecteur et imprimante qui intervient auprès des structures pour un accompagnement dans la réalisation d'un projet collectif nécessitant l'outil numérique. Cf. le site Internet : <http://www.mobiloweb.org/>

5 - Exemple d'un tiers-lieu : « Au comptoir numérique » créé par l'association Zoomacom à Saint-Étienne. Il comporte un espace de coworking, un espace de pratiques numériques, et héberge une société coopérative de production (Openscop).